

# BILAN CHSCT 2017

Immobilière   
Podeliha

Groupe ActionLogement

## I – PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

### 1.1 - IDENTIFICATION

Raison Sociale : Immobilière Podeliha  
 Adresse : 13 rue Bouché Thomas – CS 10906 – 49009 ANGERS CEDEX 01  
 Activité économique : Construction et Gestion de logements sociaux  
 Code APE : 6820 A  
 N° SIRET : 057 201 139 00029

### 1.2 – EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2017

	Cadres		Agents de Maîtrise		Employés Administratifs		Employés de proximité		Ouvriers de Régie		TOTAL		
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H+F
<b>CDI</b>	19	18	27	52	18	60	41	34	31	2	136	166	302
<b>% total</b>	<b>6,3</b>	<b>6</b>	<b>8,9</b>	<b>17,2</b>	<b>6</b>	<b>19,9</b>	<b>13,6</b>	<b>11,3</b>	<b>10,3</b>	<b>0,7</b>	<b>45</b>	<b>55</b>	<b>100</b>
<b>CDD</b>	0	0	4	3	6	28	2	3	7	0	19	34	53

➤ Au cours de l'année 2017, il y a eu 31 embauches en CDI et 31 départs en CDI.

## II – PRINCIPAUX INDICATEURS

### 2.1 – ACCIDENTS DU TRAVAIL

- Nombre total des accidents survenus aux salariés : **39**
- Nombre d'accidents déclarés à l'organisme de Sécurité Sociale : **39**
- Nombre d'accidents déclarés puis refusés par la Sécurité Sociale : **9**
- Nombre d'accidents avec un arrêt de travail : **19**
  - dont accidents de trajet : **2**
  - dont accidents de déplacement : **0**
- Nombre de rechutes « Accident du travail » acceptées par la Sécurité Sociale : **1**
- Nombre de rechutes « Accident du travail » refusées par la Sécurité Sociale : **0**
- Taux de fréquence :

$$\frac{\text{Nbre AT avec arrêt} \times 1\,000\,000}{\text{Nbre heures travaillées}}$$

$$\frac{19 \times 1\,000\,000}{616\,102,55} = 30,84$$

$$\frac{X \times 1\,000\,000}{\text{Nbre heures travaillées}} = X \text{ (X avec rechute)}$$

$$\frac{1 \times 1\,000\,000}{616\,102,55} = 1,62$$

- Taux de gravité :

$$\frac{\text{Nbre journées perdues par Incap tempo} \times 1\,000}{\text{Nbre heures travaillées}} = \frac{X \times 1\,000}{\text{Nbre heures travaillées}} = X \text{ (X avec rechute)}$$

$$\frac{728 \times 1\,000}{616\,102,55} = 1,18$$

$$\frac{157 \times 1\,000}{616\,102,55} = 0,25$$

- Nombre d'incapacités permanentes (partielles ou totales) notifiées dans l'année : **0**
- Nombre d'accidents mortels : **0**
- Nombre d'accidents de travail dont ont été victimes les salariés d'entreprises extérieures travaillant pour Immobilière Podeliha : **0**

## 2.2 – CLASSEMENT PAR NATURE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL

Natures des lésions	Proximité	Régie	Siège	TOTAL
Douleurs musculaires / articulaires / osseuses	9	4	5	<b>18</b>
Traumatismes	7	0	0	<b>7</b>
Entorses	1	1	0	<b>2</b>
Fractures	0	0	0	<b>0</b>
Plaies	2	1	1	<b>4</b>
Coupures, piqûres, irritations	1	3	1	<b>5</b>
Agressions	3	0	0	<b>3</b>
Projections	0	0	0	<b>0</b>
Intoxications	0	0	0	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>39</b>

## 2.3 – MALADIES PROFESSIONNELLES

- Nombre et nature des maladies professionnelles déclarées à la CPAM au cours de l'année : **1**
- **1** rechute en maladie professionnelle
- Nombre de salariés déclarés inaptes au travail : **4**

## 2.4 – DONNEES COMMUNES AUX ACCIDENTS ET AUX MALADIES

- Taux " Accidents du Travail - Maladies Professionnelles" à l'URSSAF au 31/12/2017 :
  - Taux Bureau : **0,91 %**
  - Taux Chantier : **4,04 %**
- Cotisations « Accidents du Travail » versées en 2017 = **234 978,58 €**

## 2.5 – ORGANISATION ET CONTENU DU TRAVAIL

- Effectif travaillant en équipe : **0**
- Effectif travaillant en tout ou partie la nuit : **0**
- Effectif travaillant en fin de semaine : **0**
- Effectif dont la rémunération est liée au rendement : **0**
- Personnel utilisé à des tâches répétitives : **0**
- Astreinte 2017 = **39** personnes

## III – MOYENS ET ACTIONS

### 3.1 – LE CHSCT

- Nombre de réunions :
  - ordinaires : **4**
  - extraordinaire : **1**
- Nombre de visites sectorielles menées par le CHSCT : **1**
- Nombre de cas de mise en œuvre de la procédure prévue en cas de danger grave et imminent : **0**
- Nombre de cas de recours à un expert : **0**
- Nombre de représentants du personnel formés : **2**

Le 30 mars 2017, le collège spécifiquement composé des Délégués du Personnel et des membres du Comité d'Entreprise ont désigné les membres du CHSCT :

- Jean-Camille GODINEAU – Collège Cadres et Agents de Maîtrise
- Katia ROCHEREAU – Collège Employés et Ouvriers
- Dominique JANET – Collège Employés et Ouvriers
- Olivier PREVOT – Collège Employés et Ouvriers

Le 20 juin 2017, lors de la réunion du CHSCT, Monsieur Jean-Camille GODINEAU a été désigné Secrétaire du CHSCT et Madame Katia ROCHEREAU, Secrétaire adjointe.

L'article L. 4644-1 du Code du Travail oblige l'employeur à désigner un ou plusieurs salariés, membre ou non du CHSCT, pour prendre en charge les activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise.

En accord avec les membres du CHSCT, Monsieur Jean-Camille GODINEAU est le référent santé-sécurité de l'entreprise.

Il a pour mission de participer à la rédaction du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP), de proposer et de mettre en œuvre un plan d'actions annuel, d'informer les salariés sur l'hygiène et la sécurité au travail, de veiller à l'application des mesures d'hygiène et de sécurité conformément à la législation du travail, de gérer et d'analyser les accidents du travail pour une meilleure prévention.

## IV – ACTIONS MENEES EN 2017

### 4.1 – NOMBRE DE STAGIAIRES\* PAR ACTION DE FORMATION

Thèmes de Formation	Proximité	Régie	Inter Services	TOTAL
Habilitation Incendie	0	0	0	0
Recyclage Incendie	0	0	53	53
Incendie / Evacuation	0	0	0	0
Habilitation électrique électricien	0	1	4	5
Habilitation électrique non électricien	5	2	3	10
Recyclage habilitation électrique électricien	0	7	1	8
Recyclage habilitation électrique non électricien	17	4	7	28
Les bases de l'électricité	0	1	0	1
Amiante	0	0	0	0
CHSCT	0	1	1	2
Sauveteur Secouriste du Travail	0	0	0	0
Recyclage Sauveteur Secouriste du Travail	8	4	12	24
Elagage	0	1	0	1
Techniques de nettoyage	10	0	0	10
CERTIPHYTO Décideur	0	0	1	1
CERTIPHYTO Opérateur	0	2	0	2
Recyclage CERTIPHYTO Opérateur	0	3	0	3
Gestes et Postures	30	11	3	44
Analyse Visuelle de l'arbre	0	0	1	1
Management	0	0	53	53
	<b>70</b>	<b>37</b>	<b>139</b>	<b>246</b>

\* Un stagiaire = un salarié en formation.

## 4.2 – CONDITIONS DE TRAVAIL

- Un groupe de travail composé des membres du CHSCT, de la Directrice des Ressources Humaines, du Directeur du Développement et de la Maîtrise d’Ouvrage, de la Secrétaire Générale, du Responsable du Département Patrimoine, des Chefs de Service Proximité et Régie de Travaux et de l’Assistante de Direction Ressources Humaines, a mis à jour le Document Unique d’Evaluation des Risques Professionnels (DUERP). Il a été validé par les membres du CHSCT lors de la réunion du 8 mars 2017 puis transmis à la DIRECCTE et au Médecin du Travail.
- Les Recueils des Consignes d’Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du Service Régie de Travaux, du Personnel de Proximité et de la Direction du Développement et de la Maîtrise d’Ouvrage ont été mis à jour. Ils ont été validés par les membres du CHSCT puis transmis à la DIRECCTE et au Médecin du Travail.
- Les collaborateurs peuvent consulter le Document Unique d’Evaluation des Risques Professionnels et les trois Recueils des Consignes d’Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail en version électronique sur l’intranet, ou en version papier dans le bureau de chaque Assistante de Direction.
- Une procédure « Fortes chaleurs » a été créée. Elle a pour objectif la mise en place d’une organisation en adéquation avec une alerte « fortes chaleurs », qui se traduit essentiellement par l’aménagement des horaires et des activités. La procédure fait état des risques auxquels les salariés sont exposés et rappelle les mesures à prendre pour les éviter.
- Un groupe de travail a été constitué pour élaborer un parcours d’intégration pour les nouveaux collaborateurs. Le travail de réflexion sera finalisé et mis en œuvre en 2018.
- Des malles de premiers secours sont à disposition dans chaque bâtiment de la Société. Une trousse à pharmacie se trouve dans les véhicules des Conducteurs de Travaux, des Chargés d’Opérations, des Conseillers Techniques, des Chargés de Maintenance et dans les locaux des Gardiens d’Immeubles.
- Des malles d’équipement de protections individuelles sont à disposition dans les véhicules des Chargés d’Action Sociale. Chaque mallette contient une combinaison, un nez de cochon, des gants et des sur-chaussures.
- L’accès aux lieux de travail pour les handicapés se fait facilement : rampes d’accès et ascenseurs. Pour l’un des collaborateurs de l’entreprise, une place de parking handicapé lui a été attribuée sur le parking rue de Beauval.

### 4.2.1 – AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL DU SIEGE

- Mise en place d’une ossature brise-soleil sur la façade de la zone d’accueil du bâtiment Authion
- Installation de 4 stores vénitiens intérieurs dans le bâtiment Authion et rue de Beauval
- Achat de trois nouvelles voitures
- Achat de 3 copieurs

Achats de matériels et d'équipements :

- 4 nouveaux bureaux et 5 caissons
- 7 fauteuils de bureau
- 3 repose-pieds
- 3 lampes de bureau
- 2 sacs à roulettes pour le transport d'ordinateurs
- 7 sacoches d'ordinateur
- 2 coussins lombaires
- 14 kits Bluetooth mobiles
- 5 casques téléphoniques
- 10 bonnettes pour les casques téléphoniques
- 3 pupitres Vario sur table
- 2 tapis de souris ergonomique

#### **4.2.2 – AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL DE PROXIMITE**

Achats de matériels et d'équipements :

- 7 aspirateurs à eau et à poussière
- 5 aspirateurs à poussière
- 2 aspirateurs dorsaux
- 15 nettoyeurs haute-pression (Karcher)
- 13 enrouleurs pour tuyaux
- 14 rotofils
- 11 souffleurs à feuilles à dos
- 3 taille-haies thermiques
- 6 diables 3 roues
- 10 escabeaux 4 marches
- 9 chariots de ménage équipés
- 7 chariots pour les déchets
- 16 armoires
- 15 étagères

Achats de petits matériels :

- 20 casques audio
- 17 casques forestier
- 8 caisses à outils
- 15 enrouleurs électriques

- 4 barrières de regard
- 7 cônes
- 36 rubans de balisage

#### 4.2.3 – AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL DE LA REGIE DE TRAVAUX

- Remplacement de véhicules :
  - un pour les Agents Polyvalents
  - un pour les Peintres
  - un pour le Chef d'Equipe des Jardiniers
- Aménagement de véhicules avec équipements SORTIMO :
  - un pour les Agents Polyvalents
  - un pour les Peintres
  - un pour les Jardiniers
- Achat de bouchons d'oreilles moulés pour les nouveaux salariés jardiniers
- Achat de 2 débroussailleuses pour les Jardiniers
- Achat d'un perforateur Hilti anti-vibration
- Achat de meuleuses sans fils pour les Agents Polyvalents

#### 4.3 – PREVENTION INCENDIE – EVACUATION

- Les extincteurs sont en nombre suffisant, accessibles et vérifiés conformément à la réglementation.
- Les plans d'évacuation et consignes Sécurité - Incendie sont affichés sur les murs des couloirs.
- En cas d'incendie, un signal d'alarme sonore peut à tout moment être déclenché et être audible, en tous points des bâtiments, pendant le temps nécessaire à l'évacuation du personnel.
- La salariée mal entendante est équipée d'un appareil vibrant, sonore et visuel qui l'informe en cas de déclenchement d'une alarme.

#### 4.4 – Sécurité et conditions de travail

- **Conditions de manutention manuelle des charges :** le problème de manutention manuelle des charges se pose essentiellement pour les personnels de la Proximité et de la Régie. En 2017, 44 salariés ont suivi la formation « Gestes et Postures ». En outre, des informations sont faites régulièrement auprès des salariés pour les sensibiliser à l'évacuation des encombrants lourds qui risquent de les blesser.
- **Risques chimiques, cancérigènes et biologiques** - Les produits utilisés par les personnels de la Proximité et de la Régie sont des produits conformes à la



règlementation, et des fiches techniques existent. Tout au long de l'année et à l'arrivée de nouveaux collaborateurs, des sensibilisations à l'utilisation de ces produits sont faites.

- **Installations électriques** : Les ascenseurs situés dans les différents bâtiments sont vérifiés conformément à la réglementation. Les portes des armoires, qui comportent des pièces sous tension, sont fermées à clefs et celles-ci sont disponibles auprès du Chef de Service Maintenance. Les installations électriques du siège sont vérifiées tous les ans par l'entreprise SOCOTEC pour les bâtiments Aubance, Authion et la Régie de Travaux, et par l'entreprise APAVE pour le bâtiment rue de Beauval.
- **Habilitation électrique** : En 2017, 5 salariés ont suivi la formation « Habilitation électrique électricien », 10 salariés ont suivi la formation « Habilitation électrique non électricien », 8 salariés le recyclage « Habilitation électrique électricien » et 28 salariés le recyclage « Habilitation électrique non électricien ».
- **Des chaussures de sécurité, des gants et / ou des vêtements de travail** sont fournis au personnel des Services Proximité et Régie de Travaux. Des casques sont fournis au personnel se déplaçant sur les chantiers.

#### 4.5 – SAUVETEURS-SECOURISTES DU TRAVAIL

- 44 collaborateurs sont titulaires du titre de Sauveteur-Secouriste du Travail.
- La prochaine session de recyclage, qui est obligatoire pour conserver le titre, est programmée en 2018.
- La liste des Sauveteurs-Secouristes à jour est affichée sur les panneaux d'affichage obligatoire.

#### 4.6 – ACCIDENTS DU TRAVAIL

- Une déclaration d'accident du travail est transmise à la Direction des Ressources Humaines dès que survient un accident, à l'initiative de la hiérarchie du collaborateur accidenté.
- La société reste très vigilante et soucieuse des risques encourus par ses collaborateurs, et notamment par rapport au risque d'agressions verbales et/ou physiques. Afin d'aider les salariés qui subissent des agressions (verbales et/ou physiques) dans le cadre de leur activité professionnelle, une procédure d'accompagnement a été remise à chaque collaborateur en septembre 2014. Les salariés qui le souhaitent peuvent demander à être accompagnés par une psychologue du travail.
- Une procédure en cas d'agression physique ou verbale du personnel a été créée. Elle décrit la démarche à suivre dès qu'un collaborateur subit une agression verbale ou physique de la part d'un locataire ou d'une personne extérieure à la Société. Elle a été diffusée à l'ensemble du personnel le 5 juillet 2017.
- Au cours de l'année 2017, l'accompagnement par une psychologue du travail a été proposé à 8 collaborateurs. Il y a 4 collaborateurs qui ont souhaité en bénéficier.

## V – PROGRAMME DE PREVENTION ET ACTIONS 2018

- Poursuivre les actions de formation suivantes :
  - Manutention manuelle - Gestes et postures pour le personnel de la Proximité et de la Régie de Travaux
  - Habilitation électrique : formation pour les nouveaux embauchés et formation d'actualisation des compétences (recyclage)
  - Incendie
  - Sauveteur-Secouriste du Travail : formation de maintien et d'actualisation des compétences (recyclage)
  - Nettoyage et propreté des parties communes des immeubles
  - Certiphyto applicateur
  - Secours dans l'arbre
  - Permis CACES / mini-pelle
  - Renouvellement permis BE
  - Prévention des incivilités
  - Gestion des conflits et des situations difficiles
  - Gestion et communication de crise
  - Formation Management
- Finalisation du parcours d'intégration pour les nouveaux collaborateurs
- Baromètre social
- Mettre en place un Accord Qualité de Vie au Travail
- Participation à la semaine de la Qualité de Vie au Travail
- Elaboration et mise en œuvre d'un Plan de Mobilité
- Assurer le soutien psychologique aux personnes agressées